



Les enjeux des arsenaux nucléaires au Parlement européen

Le 22 janvier 2021 le **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)** entrera juridiquement en vigueur (*voir au verso*). L'Europe représente un enjeu crucial pour transformer cette victoire en avancée vers l'abolition de ces armes de destruction massive. C'est pourquoi nous avons interrogé Mounir Satouri, député européen Europe écologie les Verts, sur quelles implications possibles du Parlement vers une Europe sans armes nucléaires.

Depuis mai 2019, je suis membre du Parlement européen. Siégeant à la sous-commission sécurité et défense, j'ai souhaité mettre mon mandat à profit de la cause du désarmement nucléaire, depuis longtemps importante à mes yeux, de pair avec mes préoccupations concernant le nucléaire civil. En tant qu'élu écologiste, je mène le combat du désarmement au Parlement européen afin d'œuvrer à ce que les États dotés de ces armes cessent de mettre en danger notre survie, notre environnement et les générations futures.

Le Parlement européen, nid de pacifistes ?

Le Parlement européen a souvent par le passé émis des résolutions perçues comme plus progressistes que nombre de parlements nationaux en Europe sur les questions de défense. En 2016, une de ces résolutions avait notamment soutenu les négociations du Traité d'interdiction. Toutefois, bien que le Parlement se sente toujours particulièrement attaché aux valeurs et principes de la Charte des Nations Unies et du droit humanitaire, et au multilatéralisme comme réponse aux défis internationaux, il est important de noter que, de manière croissante, plusieurs forces politiques en son sein font preuve de frilosité, ou d'agressivité, envers le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Coordinateur des questions concernant le nucléaire militaire pour le Groupe des Verts/ALE, j'ai pu constater cette évolution dès ma première année de mandat. En février 2020, les négociations parlementaires concernant les recommandations du Parlement européen au Conseil et au Service européen d'action extérieure (SEAE) sur le processus de révision du Traité de non-prolifération (TNP) ont révélé des lignes politiques conservatrices des arsenaux au Parlement, fortement marquées par plusieurs phénomènes sous-jacents.

Le premier de ces phénomènes, affectant la ligne du Groupe Renew (En Marche, UDI, etc.), est la volonté du parti de la majorité présidentielle française de conserver l'arsenal français et de lutter contre le traité d'interdiction, qui est perçu par l'exécutif français comme défavorisant démesurément les arsenaux des démocraties occidentales.

La deuxième mouvance anti-désarmement provient des pays européens se sentant les plus menacés par la Russie. Les socialistes issus de ces pays, dont le rapporteur des recommandations du Parlement européen sur le processus de révision du TNP, sont bien plus conservateurs de la « dissuasion » nucléaire que leurs confrères allemands ou italiens.

Enfin, l'adhérence d'une grande majorité du Parti populaire européen à la théorie de la dissuasion et à l'image de puissance que confère la détention des armes nucléaires marque fortement l'hémicycle, à l'exception des membres issus des pays européens ayant ratifié le TIAN (telles que l'Autriche, l'Irlande). À l'exception de ces membres, qui défendent (souvent timidement) le désarmement nucléaire, la grande majorité de ce groupe s'oppose à toute initiative pour le désarmement nucléaire total.

Pour redresser la barre, une collaboration indispensable avec la société civile

Dans cet échiquier politique plutôt hostile aux initiatives protraité d'interdiction, mon groupe écologiste entreprend à la fois de maintenir un message de groupe clair sur l'interdiction nécessaire et possible des armes nucléaires, et de négocier pour que les positions du Parlement soient les plus progressistes possibles.

Nous ne pouvons réaliser ce travail sans l'aide de la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, ICAN, et de ses ONGs membres. Chaque diffusion d'information, chaque travail de pression dans les sphères nationales et auprès des eurodéputés nous aide à garantir plus de soutiens et d'alliés dans les groupes politiques clés, afin d'extraire le Parlement européen du discours fataliste que propose les détracteurs de l'interdiction totale des armes nucléaires.

Ces efforts conjoints peuvent nous permettre de garantir que le Parlement européen formule des recommandations plus ambitieuses, mais aussi de trouver des pistes de travail pour faire avancer la réflexion commune sur les questions liées au nucléaire militaire.

(suite au verso)

22 janvier 2021

Entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires : les banques concernées

Le 22 janvier 2021 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entrera juridiquement en vigueur. Un engagement fort voulu par une majorité d'États membres de l'ONU, soucieux de renforcer la sécurité collective. Cette victoire a été obtenue grâce à la mobilisation de toutes les organisations et personnes réunies au sein de ICAN, la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, dont notre association est membre actif.

Le Honduras est le 50^e État à avoir ratifié le TIAN le 24 octobre dernier. D'autres ratifications devraient encore être enregistrées d'ici janvier et viendront renforcer l'établissement de cette nouvelle norme internationale.

Aucune puissance possédant ou abritant des armes nucléaires n'envisageant pour l'heure de rejoindre cette dynamique d'élimination, cela peut donner l'impression d'une victoire purement symbolique, sans conséquences sur la réalité, comme s'en réjouissent certains partisans de la bombe.

C'est faux ! Un traité international ne contraint *a priori* que ceux qui le ratifie. Mais l'entrée en vigueur du TIAN va créer des obligations qui, dans le cadre du fonctionnement globalisé actuel, auront — et ont déjà eu — des effets concrets, y compris pour les États non-signataires.

Exemple : le Traité d'interdiction prévoit l'interdiction du financement des producteurs d'armes nucléaires. Bien sûr, c'est le contribuable qui au final paye les armes nucléaires, mais sans l'implication des banques et des établissements financiers, l'industrie d'armement rencontrerait d'importantes difficultés propres à freiner ses ardeurs dans ce domaine. Déjà plusieurs établissements, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, ont fait savoir qu'ils renoncent à financer l'industrie d'armement nucléaire pour se conformer au TIAN. Dernier en date : le Fonds de pension du gouvernement norvégien, deuxième plus grand fonds de pension de la planète. Un élan vertueux provoqué entre autre par le souci de leur image de marque et qui résulte de campagne militante.

En France, les établissements financiers les plus investis dans le secteur de l'armement sont la BNP, le Crédit agricole, la Société générale ainsi que Axa, Natexis¹... La presse spécialisée s'est faite récemment l'écho de l'inquiétude du Gicat (Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres) face aux banques qui multiplieraient actuellement les refus de financements dans le secteur de l'armement notamment « *pour des raisons d'éthique*² ».

De quoi nous encourager à développer des actions contre les banques comme cela a été le cas à Dijon lors des actions de commémorations du 6 et 9 août dernier. Une action que chacun peut entreprendre en interpellant sa banque... et en changeant d'établissement !

Patrice Bouveret

.....

1. Pour en savoir plus, voir le site www.icanfrance.org et <http://abolitiondesarmesnucléaires.org/>.

2. « Armement : la bombe incendiaire de la filière défense (Gicat) contre les banques françaises », Michel Cabirol, 21 octobre 2020, Latribune.fr

(suite de la page 1)

Trouver des nouvelles pistes de travail sur les questions nucléaires

Ainsi, je me suis saisi du travail de recherche et de collecte d'informations réalisés par des chercheurs indépendants sur les conséquences des essais nucléaires en Algérie pour faire avancer la cause de l'aide aux victimes et à l'assainissement de l'environnement. Ces obligations positives stipulées par le Traité d'interdiction sont à mon sens des actions indispensables et attendues de la part des États responsables de ces dégâts, même si ceux-ci ne sont pas liés pour l'instant par le traité. Comment concevoir que la France se lave les mains des dégâts causés en Algérie, par exemple ?

La France doit agir pour aider l'Algérie à apporter des solutions à ces plaies, et l'Europe peut avoir un rôle important dans cette aide, du fait des outils et des expertises dont elle dispose. Le Parlement européen doit être force de propositions dans ce domaine, et c'est à ça que j'œuvrerai aussi durant mon mandat. La réconciliation post-coloniale peut être plus apaisée si elle passe par l'Europe, et remédier aux conséquences des essais nucléaires est une facette incontournable de cette réconciliation.

Mounir Satouri

Vigie

Pandémie oblige, les vigies sont actuellement suspendues sans qu'il soit possible d'indiquer des dates de reprises.

Pour être informé de la reprise des vigies **devant le ministère des armées** merci d'envoyer un message à :

marie-claude.thibaud@wanadoo.fr
ou 06 71 60 05 46

Pour être informé de la reprise des vigies **à Paris, place Saint-Michel** merci d'envoyer un message à :

thierry.duvernoy1963@hotmail.fr
ou 06 87 30 31 69

Pour être informé de la reprise des vigies **devant Valduc** merci d'envoyer un message à :

etienne.godinot@wanadoo.fr
ou 06 13 05 01 39

Abolition est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directrice de publication : Catherine Pavlovsky • ISSN 2554-3407 • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution • novembre 2020